

## CONDITIONS

---

4

- Adhésion à la FSP: L'octroi du titre de spécialisation FSP et le droit de le porter sont liés à la condition d'une adhésion à la FSP.
- La formation continue post grade est parallèle à l'exercice d'une profession (un taux de travail de 40% au minimum). Une activité pratique dans le domaine de la psychologie de l'enfance et de l'adolescence est requise (investigation, bilan, intervention, consultation et traitement.)

## DEBUT ET DUREE

---

La formation post grade débute au plus tôt après la fin des études universitaires de psychologie (licence, Master). Elle dure minimum 3 à 4 ans selon le programme individuel de l'intéressé et compte 700 heures au minimum.

## OFFRES DE COURS

---

Des offres de particuliers, d'instituts de formation ou d'organisations professionnelles qui correspondent matériellement et formellement aux normes de la formation post grade sont téléchargées sur la homepage de la FARP ([www.farp.ch](http://www.farp.ch)) et de l'ASPEA ([www.aspee.ch](http://www.aspee.ch)).

D'autres offres de cours ou de formation post grade satisfaisant aux conditions requises, au niveau du contenu et des formateurs, sont également possibles.

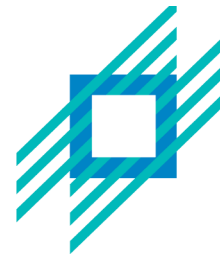
## INFORMATIONS

---

[www.aspee.ch](http://www.aspee.ch)

Commission d'admission CA ASPEA:  
Valérie Voisard, Av. de Corsier 4, 1800 Vevey  
021 922 74 23 / 077 254 36 24 / [valerie.voisard@psychologie.ch](mailto:valerie.voisard@psychologie.ch)

FARP, Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne  
021 323 12 13 / [admin@farp.ch](mailto:admin@farp.ch) / [www.farp.ch](http://www.farp.ch)



SKJP  
ASPEA  
ASPEE

Schweizerische Vereinigung für Kinder- und Jugendpsychologie  
Association Suisse de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence  
Associazione Svizzera di Psicologia dell'Età Evolutiva

## Formation postgrade

# PSYCHOLOGIE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

---

pour l'obtention du titre spécialisé de «Psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP»



**A. COURS À THÈMES (400h)**

## 1. Investigation et bilan

- Procédés formels et informels de collecte des données longitudinales
- Diagnostic relatif à la personne
- Procédés d'analyse des systèmes sociaux
- Conceptions diagnostiques

## 2. Développement, troubles du développement et cadre de vie

- Développement psychosocial et phases de l'existence (émotions, langage; enfance, âge scolaire, puberté, ...)
- Troubles du développement et pathologie du développement psychosocial
- Enfants/adolescents et famille/école
- Médias, loisirs/jeux, diversité culturelle, monde du travail

## 3. Institutions et organisations

- Enfant, adolescent, famille, école, économie, travail : aspects historiques, juridiques, politiques
- Institutions des soins psychosociaux : établissements ambulatoires et stationnaires
- Collaboration interdisciplinaire
- Droit pénal

## 4. Interventions, consultation et traitement

- Pratique de la consultation
- Connaissance psychothérapeutiques
- Intervention en cas de crise et gestion des conflits
- Médiation, coaching, supervision
- Prévention

**B. PROJETS (150h)**

Evaluation de sa propre pratique, projets et recherche

- Saisir, systématiser et communiquer le savoir expérimental et pratique acquis

**C. ASPECTS CLINIQUES (150h)**

## 1. Supervision et Intervision

- Supervision
- Intervision

Une liste des superviseurs reconnus est sur le site [www.apee.ch](http://www.apee.ch)

## 2. Étude de cas écrite

- Suite à la présentation d'un cas clinique lors d'un des deux colloques obligatoire, les participants rédigent une étude de cas incluant les réflexions issues de la présentation et une bibliographie. Un canevas est disponible sur le site [www.aspee.ch](http://www.aspee.ch)

## 3. Colloques annuels

- Présentation et discussion de l'étude de cas, approfondissement et mise en perspective des matières apprises durant la formation post grade, échange d'expérience professionnelle et personnelle
- Participation à deux colloques annuels au minimum

## 4. Entretien final

- Avec un membre de la commission CA, lors du dépôt du dossier final.